CONSEIL MUNICIPAL
DE BEAUCAIRE

MAIRIE DE
BEAUCAIRE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 JUILLET 2026 À 10H

DIRECTION GÉNÉRALE
NC/ML/CR/TH

Sur convocation adressée le 6 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Nelson CHAUDON, Maire de Beaucaire.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 10h et invite l'assemblée à se lever afin d'entonner La Marseillaise.

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS :

Nelson CHAUDON	Marie-France PERIGNON	Alain GERMAIN
Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD	Alberto CAMAIONE	Martine HOURS
André CAMBI GOURJON	Mireille FOUGASSE	Hélène CASIER
Marie-Christine SOULIER	Gilles BIENFAIT	Jacques HOURS
Corinne LECHEVALLIER BONNIN	Blandine ASENCIO	Gérard CAP DE PON
Thierry PEYRET	Véronique LAUTIER	Christophe GUGLIELMINOTTI
Karine BAUER	Jean-Noël GONZALEZ	Vincent SANCHIS
Timothé CHAUDON	Lou SEGURA	
Luc PERRIN	Nicolas POZZOLINI	Myriam EL FOULANI
Christophe ANDRE		

REPRÉSENTÉS :

Stéphane VIDAL	représenté par	Vincent SANCHIS
Yvette ROUVIER	représentée par	Marie-Christine SOULIER
Roger LANGLET	représenté par	Alain GERMAIN
Rachel PHILIPPE	représentée par	Blandine ASENCIO
Françoise SELLEM	représentée par	Luc PERRIN

ABSENTE :
Cristelle HUGOUNENQ

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD**.

1. CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE MOBILIER URBAIN – ATTRIBUTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à ses engagements, le mobilier urbain affecté à l'abris des voyageurs et aux panneaux publicitaires allait être renouvelé afin d'apporter confort et esthétisme sans toutefois engager la moindre dépense pour la collectivité et donc de deniers publics, tout en permettant à la collectivité de bénéficier de larges créneaux d'affichage pour les évènements municipaux.

Par ailleurs, il est rappelé à l'assemblée municipale que par délibération n°25.067 du 22 juillet 2025, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la gestion en concession pour la fourniture, l'installation, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au service d'abris voyageurs et de panneaux publicitaires, a approuvé les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion et a décidé du lancement de la consultation relative à la concession de service pour la fourniture, l'installation, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au service d'abris voyageurs et de panneaux publicitaires.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément au rapport d'analyse des candidatures (vu en Commission de Délégation de Service Public le 28 octobre 2025), au rapport d'analyse des offres (vu en Commission de Délégation de Service Public le 5 novembre 2025) et au rapport d'analyse des offres après négociation, d'attribuer la concession de service pour la fourniture, l'installation, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au service d'abris voyageurs et de panneaux publicitaires pour une durée de 10 ans à compter de la notification et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les pièces afférentes, notamment le contrat (dont le projet est joint à cette note de synthèse bien que ce ne soit pas du tout obligatoire).

Conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, le projet de contrat accompagné de l'ensemble des pièces peut, à la demande de chaque conseiller municipal, être consulté à la mairie dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-4, L1411-7, R 1411-1 et L2121-12,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11 juin 2025,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 juillet 2025,
VU la délibération du Conseil Municipal n°25.067 du 22 juillet 2025,
VU les avis des Commissions de Délégation de service public en dates des 28 octobre 2025 et du 5 novembre 2025,
VU le rapport d'analyse des candidatures (vu en Commission de Délégation de Service Public le 28 octobre 2025),
VU le rapport d'analyse des offres (vu en Commission de Délégation de Service Public le 5 novembre 2025),
VU le rapport d'analyse des offres après négociation,
VU le projet de contrat,
VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 21 juillet 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE d'attribuer la concession de service pour la fourniture, l'installation, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au service d'abris voyageurs et de panneaux publicitaires pour une durée de 10 ans à compter de la notification, à la société CITYS MEDIA, 24-26 quai Alphonse Le Gallo 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

2°) AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment le contrat de concession.

M. le Maire : Y-a-t-il des interventions ?

Luc PERRIN : Concernant les abris-bus en question, est-il prévu qu'ils soient équipés de sièges ou certains seront dépourvus de bancs ?

M. le Maire : Pour la grande majorité, les abris-bus seront équipés de bancs. Toutefois, la concession prévoit également la possibilité d'installer des abris-bus supplémentaires, notamment en fonction de l'ouverture de

nouveaux arrêts. Selon l'emplacement et la configuration des lieux, certains de ces abris pourront ne pas être équipés de bancs.
L'objectif est bien évidemment d'en équiper le maximum de bancs, mais cela dépendra des caractéristiques et de la configuration des différents arrêts de bus.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?
Des votes contre ? Des abstentions ?

ONT VOTE
UNANIMITE

La séance est levée à 10h15.

MAIRIE DE BEAUCAIRE (GARD)

Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BEAUCAIRE (GARD)

Nelson CHAUDON
Maire de Beaucaire